

**Objet : Inscriptions à la base nautique de Plobsheim 2019 :**

Madame, Monsieur,

Pour bénéficier d'un droit d'accès à la mise à l'eau du plan d'eau de Plobsheim et, le cas échéant, des possibilités de stationnement pour votre barque de pêche, nous vous invitons à **réaliser une inscription.**

**Pour vous inscrire, plusieurs solutions s'offrent à vous :**

**Nouveauté :** (Solution préconisée)

- Utiliser le nouvel **outil en ligne** développé par la Fédération de Pêche du Bas-Rhin, **disponible en Avril**, qui vous permettra de réaliser **depuis votre ordinateur** vos demandes d'adhésion (inscription ou renouvellement). Ce module d'adhésion pour l'UNAP vous permettra non seulement de gagner du temps mais également d'utiliser de nouveaux moyens de paiement sur un site sécurisé : **carte bancaire, virement bancaire ou PayPal.**
- **Sur place** au siège de la Fédération : prendre contact avec la Fédération de Pêche pour convenir d'un rendez-vous (03 88 10 52 20), avec les documents suivants :
  - Une copie de votre carte de pêche 2019,
  - Un moyen de paiement chèque ou espèces (nous n'acceptons pas la CB).
  - Une photo d'identité récente
  - Carte grise de votre embarcation
  - **1 enveloppe timbrée libellée à vos coordonnées postales pour l'envoi de votre macaron UNAP.**
- **Par courrier**, veuillez à nous envoyer à l'adresse suivante : Lieu-dit la Musau, D228, 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM :
  - La fiche d'inscription 2019 signée (disponible : [lien](#))
  - Une copie de votre carte de pêche 2019,
  - Un moyen de paiement chèque ou espèces (nous n'acceptons pas la CB).
  - Une photo d'identité récente
  - Carte grise de votre embarcation
  - **2 enveloppe timbrée libellée à vos coordonnées postales pour l'envoi de votre macaron UNAP et le retour de votre courrier.**

**La validité de votre cotisation expirera au 15 avril 2020**, date à laquelle votre badge sera automatiquement désactivé.

Concernant les tarifs, le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2019 a subi également quelques **modifications**. Un effort financier de la part de la Fédération de Pêche, de l'UNAP et du CD67 a permis de faire baisser la cotisation de **-27,10€** pour les pêcheurs **ne souhaitant pas** garer leur embarcation sur le parking de la Fédération.

Un **millésime différencié 2019 BLEU** sera délivré aux adhérents dont les **barques de pêche** ne sont pas stationnées sur la Base Nautique mais gardées **à domicile toute l'année** (paiement d'une cotisation réduite).

- 2 tarifs seront pratiqués pour les barques de moins de 4.7m :
  - Un tarif **parking inclus à 127.10€** (tarif pratiqué l'année dernière).
  - Un tarif **sans parking à 100€** (pour les personnes ne souhaitant pas laisser leur embarcation sur place).
- 2 tarifs seront pratiqués pour les barques de plus de 4.7m ou les bateaux comportant une cabine :
  - Un tarif parking inclus à **184.90€** (tarif pratiqué l'année dernière).
  - Un tarif sans parking à **157,80€** (pour les personnes ne souhaitant pas laisser leur embarcation sur place).
- Pour une vignette individuelle annuelle (barques partagées ou accès à l'année sans barque) : **40.60€**.
- Pour les inscriptions, il faudra compter en plus de la cotisation annuelle, la fabrication du badge **9,70€** + la caution **15,25€** soit un **total de 25,20€**.

Il est à noter que les inscriptions peuvent être réalisées à tout moment de l'année.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez recevoir Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Robin HOLDER